

BUREAU EXECUTIF

PROCES-VERBAL N°5

**Réunion à distance du 22 au 29 mars
2022**

SAISON 2021/2022

L'an deux mille vingt-deux du 22 au 29 mars 2022 à 13h00, les membres du Bureau Exécutif de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley »), dont le siège social est sis 17 rue Georges Clémenceau 94607 Choisy-Le-Roi Cedex, se sont réunis par consultation électronique sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions des articles 13 et 14 des Statuts.

Etaient présents en tant que membres à voix délibérative :

1. TANGUY Eric – Président
2. AKILIAN Michelle – Administrateur
3. ALBE Christian – Trésorier général
4. AMARD Zélie – Secrétaire générale adjointe
5. ANATOLE Marc-Olivier – Administrateur
6. BERNARD Monique – Administrateur
7. COLLOT Isabelle – Administrateur
8. DURAND Christophe – Trésorier général adjoint
9. FLORENT Sébastien – Secrétaire général
10. MERCIER Pierre – Vice-président
11. NOEL Florence – Vice-président
12. SAGOT Éric – Administrateur
13. BOUGET Yves – Vice-président

Conformément à l'article 16 des Statuts et en sa qualité de Président de la Fédération Française de Volley, Éric TANGUY préside la consultation. Conformément à l'article 17 du Règlement Intérieur et en sa qualité de Secrétaire Général, Sébastien FLORENT est secrétaire de séance en charge de l'établissement du présent procès-verbal.

Le Président constate que les membres présents sont au nombre minimum de treize (13) et qu'en conséquence la réunion a pu valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 14 des Statuts.

Depuis le décès de Monsieur ALLAMASSEY, le Conseil d'administration comprend un poste vacant au niveau du mandat représentant territorial de la Ligue régionale de volley d'Occitanie.

Dans le cadre de la procédure permettant de pouvoir à cette vacance et conformément à l'article 3 du Code Electoral, le Bureau Exécutif fixe et valide la date de début et de fin du scrutin.

Ainsi, les membres du Bureau Exécutif sont présentement consultés afin d'approuver les dates de début et fin de scrutin (Annexe 1).

Il est proposé qu'elles soient synchronisées avec l'ouverture et la clôture de l'assemblée générale de la Ligue Régionale de Volley d'Occitanie devant se dérouler le 25 juin 2022.

Cette proposition de résolution a été notifiée à la convocation à destination des membres du Bureau Exécutif, elle s'applique sous réserve de la mise en conformité des statuts types de la ligue concernée.

Personne n'ayant pris la parole par courriel électronique, le Président décide de clore le vote (détail des résultats joint en Annexe 2) :

RESOLUTION : Le Bureau Exécutif, après en avoir délibéré, décide à la majorité d'approuver les dates de début et de fin de scrutin identiques à l'ouverture et la clôture de l'assemblée générale, sous réserve d'adoption par la Ligue Régionale de Volley d'Occitanie des statuts types.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée le 29 mars 2022 à 13h00.

Listes des annexes :

- Annexe 1 – Courrier électronique du 22 mars 2022
- Annexe 2 – Relevé des votes

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire Général de la FFvolley.

**Le Président
Éric TANGUY**

**Secrétaire Général
Sébastien FLORENT**

Annexe 1 - Convocation

De : [Sylvie Prouve](#)
Cci : [Christian ALBE \(PDT OCC - Trésorier Général FFVB\)](#)"; [Christophe DURAND](#); [Eric SAGOT \(eric.sagot@ffvb.org\)](#); [Florence NOËL \(florencenoel.vp@ffvb.org\)](#); [Isabelle COLLOT \(communication.volleyassis@ffvb.org\)](#); [Michelle AKILIAN \(michelle.akilian@ffvb.org\)](#); [Pierre MERCIER \(pierremercier.vp@ffvb.org\)](#); [Sébastien FLORENT \(sebastienflorent.sq@ffvb.org\)](#); ["TANGUY Eric - Président FFVB"](#); [Yves BOUGET \(yb.presidentlnv@lnv.fr\)](#); [Zélie AMARD \(zelie.amard@ffvb.org\)](#)
Objet : [Convocation] Réunion électronique du Bureau Exécutif – Vacances du RT de la LR Occitanie.
Date : mardi 22 mars 2022 14:05:28
Pièces jointes : [image005.png](#)
[image006.png](#)
[image002.jpg](#)

Destinataires : Bureau Exécutif

Madame, Monsieur,

Depuis le décès de Monsieur ALLAMASSEY, le Conseil d'administration comprend un poste vacant au niveau du mandat représentant territorial de la Ligue régionale d'Occitanie.

Ainsi, la Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée procèdera lors de sa prochaine assemblée générale au remplacement du représentant territorial au Conseil d'Administration de la FFvolley – 2021/2024 sous condition d'approbation des statuts types.

Conformément à l'article 3 du Code Electoral, le Bureau Exécutif fixe et valide la date de début et de fin du scrutin.

Ainsi, je vous convoque par la présente à approuver ces dates et nous proposons qu'elles soient synchronisées avec l'ouverture et la clôture de l'assemblée générale de la Ligue Régionale de Volley d'Occitanie devant se dérouler le 25 juin 2022.

Nous vous communiquons le lien afin de participer à la consultation du Bureau Exécutif qui se déroulera du **mardi 22 mars (14h) au mardi 29 mars 2022 (14h)** :

https://webquest.fr/?m=116192_bureau-executif---votes-electroniques---consultation-du-22-mars-14h-au-29-mars-2022-14h

Vous remerciant par avance de votre participation,

Cordialement.

Sébastien FLORENT
Secrétaire Général

Par Ordre

Annexe 2 - Relevé de votes

8 membres du Bureau Exécutif ont voté sur la résolution :

| | | |
|-------------------|------------|-------|
| Christian ALBE | 22-03-2022 | 14h12 |
| Pierre MERCIER | 22-03-2022 | 14h50 |
| Michelle AKILIAN | 22-03-2022 | 16h34 |
| Isabelle COLLOT | 22-03-2022 | 18h24 |
| Éric SAGOT | 23-03-2022 | 13h15 |
| Sébastien FLORENT | 23-03-2022 | 20h01 |
| Éric TANGUY | 26-03-2022 | 01h36 |
| Zélie AMARD | 29-03-2022 | 11h16 |

À la suite du dépouillement électronique, les résultats sont les suivants :

| | POUR | CONTRE | ABSTENTION | TOTAL PARTICIPATION |
|---------------------------------|-------------|---------------|-------------------|----------------------------|
| Accord sur la résolution | 8 | 0 | 0 | 28 |